

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 20 septembre 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26



III – AFFAIRES GENERALES

2021-67 (5) : Désignation d'un membre du Conseil Municipal au Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL) suite à démission

Rapport au Conseil municipal :

Conformément à ses statuts, le Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs (OSCAL) est composé de dix-huit membres répartis paritairement entre :

- Le « collège municipal » : neuf membres dont le Maire et huit personnes proposées par le Conseil Municipal en son sein ou émanant des structures municipales,
- Le « collège des associations » : neuf membres dont cinq issus des associations sportives et des quatre associations culturelles.

Il appartient au Conseil Municipal d'élire les membres du « collège municipal ». L'élection se fait au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

En date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la désignation sans recourir au scrutin secret. Les membres désignés à la majorité sont :

1. M. Guillaume GRIMMER
2. Mme Isabelle UNTEREINER
3. M. Frédéric SCHALL
4. M. André ROTH
5. M. Christian OST
6. Mme Sandra PETER
7. Mme Chantal BRAYER
8. M. Eric KREINER

Suite au départ du Conseil Municipal de Madame Chantal BRAYER dans le cadre d'un déménagement, son siège au sein du collège municipal de l'OSCAL est vacant dans l'attente d'une nouvelle désignation.

Ainsi, il est nécessaire d'élire un nouveau membre dans le respect de la procédure de désignation.

Vu la délibération en date du 8 juin 2020 désignant les membres du Conseil Municipal au Comité de l'Office des Sports, de la Culture, des Arts et des Loisirs ;

Vu le courrier de Madame Chantal BRAYER en date du 6 juillet 2021 et réceptionné en Mairie le 6 juillet 2021 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder à la présente désignation sans recourir au scrutin secret ;
- **DESIGNE** Mme Sandrine EPPELE en qualité de représentante du « collège municipal » au sein de l'OSCAL suite à la démission de Madame Chantal BRAYER de son statut de conseillère municipale.

Adoptée à la majorité
26 voix pour
1 voix contre (MOSSER)
2 abstentions (DUBOIS, LOTZ)



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE